



Abus de la part de l'agence immobilière?

Par **Etienne**, le **30/08/2008** à **12:47**

Bonjour!

Je suis locataire et je m'apprête à partir. Je viens de recevoir un courrier attestant les 3 mois de préavis obligatoire fixés par la loi et une liste de choses qu'ils fallait faire avant de partir (tel que nettoyer les sols,...)De plus, j'ai reçu dans le courrier une affiche publicitaire (adresse de l'agence et numéro de téléphone) pour le futur appartement libre qu'ils (l'agence) me demandent d'afficher. Je suis volontaire et cette action ne me dérangerait pas, mais, pour une question de principe, je ne le ferai pas si cela n'était pas dans mes droits. Est-ce que ce genre de demande (afficher ce poster) incombe au locataire, à l'agence ou au propriétaire? Merci de vos réponses car souvent, nous ne connaissons pas nos droits et obligations.

Par **Tisuisse**, le **30/08/2008** à **15:40**

En ce qui concerne l'affichage c'est laissé à votre libre arbitre. Rien ne vous oblige à le faire et rien ne vous interdit de le faire.